



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à vingt heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - MM ALBERT - BRESSOLLES - CRIQUET - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - GONNET (Suppléant) - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Alexandra TAILLANDIER a donné procuration à M. Christian GALZIN
M. Jean-Jacques AYRAL a donné procuration à M. Thierry BARDOU
M. Thierry DAGUZAN a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2020/111

Objet : Economie : Décision de principe de vente de trois terrains aux entreprises CAGIBAT II, Orbisound Technologie et M. Adrien BENOIST sur la ZA Condoumines à Fréjeville

Monsieur le Président fait état du projet de l'entreprise « CAGIBAT II » basée à Lacaune et Sémalens, gérée par Monsieur Geoffroy PARAZOLS, à la recherche d'un terrain pour rapatrier une partie de son activité de maçonnerie et de stockage d'eau en bouteille sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Monsieur le Président présente également le projet de l'entreprise « Orbisound Technologie » basée à Fréjeville, gérée par M. Fabien SIMONINI, à la recherche d'un terrain pour y installer des ateliers de mécanique de précision et un showroom de motos anciennes sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Enfin, Monsieur le Président présente le projet de M. Adrien BENOIST, sis, 4 La Doumerie - 81570 Fréjeville, gérant des enseignes « V and B » sur Castres et Albi, à la recherche également d'un terrain pour y implanter un local de stockage pour la bière, ainsi qu'une chaîne de lavage de gobelets réutilisables sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Afin de permettre à ces trois entreprises d'avancer dans leurs démarches et pour qu'elles puissent affiner leurs projets, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'acter la décision de principe de vente de trois terrains aux entreprises CAGIBAT II, Orbisound Technologie et M. Adrien BENOIST sur la ZA Condoumines à Fréjeville.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- accepte la décision de principe de vente de trois terrains aux entreprises CAGIBAT II, Orbisound Technologie et M. Adrien BENOIST sur la ZA Condoumines à Fréjeville,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents permettant l'étude de ces ventes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 17 décembre 2020.



Le Président,

Thierry BARDOU

